

 Hôpitaux Universitaires Genève	Prévention et contrôle de l'infection	IESO; ELNH; MNMH; BBEA
	Approbateur : VGDL	Version 1.0

Punaises de lit : suspicion / infestation par Cimex lectularius / hemipterus

Processus : prise en charge affaires personnelles ; environnement ; patient-e	Sous-processus : VigiGerme®	Approuvé le : 10 mars 2025
---	-----------------------------	----------------------------

Prise en charge patient-e et gestion environnement en secteur ambulatoire et hospitalisation

Avertissements

- Cette procédure concerne en premier lieu la prise en charge des affaires personnelles du-de la patiente au moment de la détection ou de la suspicion de la présence de punaise de lit **à l'admission** en unité de soins ambulatoires, d'urgence ou d'hospitalisation
- **Lorsque la problématique est suspectée / détectée après plus d'un jour d'hospitalisation**, l'infestation des locaux est à redouter et il s'agit d'une situation critique
 - Il est impératif d'alerter dans les plus brefs délais Service propreté hygiène (SPH) (*Intrahug : groupes / service propreté et hygiène / destruction des nuisibles*)
 - En plus de l'isolement des affaires personnelles du-de la patient-e pratiqué immédiatement par les soignant-es comme décrit ci-dessous, l'entretien des locaux et du matériel (hors dispositif médical), l'élimination des déchets, l'évacuation de literie et du linge HUG seront pratiqués selon des directives circonstanciées, émises respectivement par le SPH et par le Service de traitement et de distribution du linge (STDL) à la lumière des éléments propres à la situation. L'infestation des lieux et des affaires d'autres patients sera activement recherchée respectivement par les collaborateurs du SPH et les soignant-es du secteur de soins concerné

Outils disponibles

VigiGerme® : Agents infectieux ; maladie ; syndromes (<https://vigigerme.hug.ch/> Outils pratiques)

Actions immédiates en cas de suspicion/détection

Secteurs ambulatoires et hospitalisation

L'isolement rapide des affaires personnelles du-de la patiente par les professionnel-les soignants est la mesure primordiale à prendre pour prévenir et circonscrire l'infestation

1. Le dépistage

Vérifier tous les effets personnels du de-la patiente pour chercher une punaise « témoin » (vivante ou morte) et la garder dans un godet fermé à remettre au SPH. Si une punaise devait s'échapper ne pas hésiter à l'écraser. La taille des punaises est de 1 à 3 mm. Elles infestent surtout les textiles et ne restent pas sur le corps



2. L'isolement des affaires patient-e

En secteur ambulatoire :

- a) Tous les effets personnels du patient dont il n'est pas revêtu (manteau, gants, couvre-chefs, écharpes, sacs, etc.) sont déposés dans un sac blanc pour les affaires du patient pendant le temps de la consultation. Le sac blanc est fermé, identifié avec l'étiquette-patient comprenant les noms et prénoms au minimum

En secteur hospitalisation :

- a) Tous les effets personnels du-de la patiente (les vêtements, linges et autres affaires personnelles, chaussures, sacs à mains, housses de protection d'appareils électroniques et autres accessoires), sont déposés dans un sac en plastique blanc pour les affaires du-de-la- patient-e. Le-la patiente est vêtu-e des seules chemises et autres linges de l'hôpital

- b) Recouvrir d'un drap le support (chaise, fauteuil, table, lit) sur lequel se trouve le-la patient-e
- c) Le sac des affaires personnelles n'est ouvert que lorsque le patient quitte le service de consultation. Le sac vide est aussitôt refermé par un nœud serré après le retrait des affaires, pour être éliminé par la filière déchets ménagers

L'équipe médico-soignante informe le patient de se rendre en consultation ultérieure avec un minimum d'affaires personnelles.

! Les papiers d'identité, l'argent cash, les cartes bancaires, les clés, les appareils électroniques (sans housse), les bijoux (sans fibre textile) sont emballés dans un sac plastique rouge pour les valeurs ; le sac est fermé, étiqueté et reste avec le patient

- b) Le sac blanc est fermé hermétiquement avec un scellé plastique bleu, identifié avec l'étiquette-patient-e comprenant les noms et prénoms, la date de naissance, le n° patient, le n° EDS, le service médical et l'unité d'accueil

! Les personnes de l'entourage du-de la patiente sont informées par les soignant-es de n'apporter aucun effet personnel sans les consulter.

c) Prise en charge des affaires

- Le collaborateur SPH est appelé pour le traitement des affaires par congélation à – 20 ° C durant 72 heures (*Intrahug : groupes / service propreté et hygiène / destruction des nuisibles*)
- Le.s sacs blancs scellés contenant les affaires sont remis par le-la RES.
- Après 72 heures de congélation, le-la collaboratrice du SPH retourne les affaires dans l'unité où ils ont été remis et les restitue à le-la RES qui se charge de les remettre au-à la patiente.
- Si le-la patiente a quitté l'unité de soins en question, le-la RES a la charge de la contacter directement ou de suivre sa trajectoire hospitalière pour lui remettre ses affaires (ou à un répondant).

La fiche de traçage - (<https://vigigerme.hug.ch/>) > Outils pratiques > Procédures *annexe_Cimex-punaises de lit_traçage des affaires patient-e*) - du sac scellé est signée à chaque étape par les collaborateurs-trices qui remettent et réceptionnent ces affaires. Elle est conservée au dossier patient-e par le-la RES qui lui (ou à son répondant) restitue les affaires.

L'équipe médico-soignante en secteur ambulatoire et hospitalier informe le patient de systématiquement signaler la problématique aux professionnels de tous les services ambulatoires et hospitaliers dans lesquels il est amené à consulter

Mesures de précautions à appliquer
Mesures de base
Secteur hospitalisation
<p>Une fois les actions immédiates réalisées (voir ci-dessus) : les mesures d'hygiène suivantes sont entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Douche savonneuse, shampoing, nettoyage et coupe des ongles • Revêtement du linge HUG exclusivement <p>Le linge des HUG est mis dans un sac à linge qui est immédiatement fermé et évacué, selon la filière habituelle (Intrahug : <i>groupes/service traitement et distribution du linge/pages/tri du linge sale</i>)</p>
Risque d'exposition en collectivité hors HUG
<p>Avec la participation et l'accord du-de la patiente, informer les membres de son entourage dans le but de prévenir la dissémination du parasite et d'entreprendre au plus vite une désinfestation dans le lieu de vie : contacter l'assistant social répondant pour le service ou les infirmières de santé publique / service social de dermatologie et vénéréologie (https://www.hug.ch/dermatologie-venereologie/equipe-du-service-dermatologie-venereologie)</p>
Informations complémentaires
<p>Parasites</p> <p><i>Cimex lecturarius</i> ou <i>Cimex hemipterus</i> sont des acariens hématophages (qui se nourrissent de sang)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les punaises ne transmettent pas de micro-organisme à l'homme • Les larves et les adultes peuvent survivre jusqu'à 24 mois sans repas ; les œufs résistent aux insecticides et éclosent en 7 à 10 jours • Le repas sanguin dure entre 10 à 20 minutes, est indolore et s'effectue la nuit : les punaises fuient la lumière naturelle et artificielle
<p>Signes évocateurs</p> <p>Les piqûres sont indolores, mais la symptomatologie matinale est une série de 5 à 15 lésions maculopapulaires prurigineuses, disposées en ligne ou groupées</p> <ul style="list-style-type: none"> • En cas d'infestation chronique, les lésions ne sont plus prurigineuses et la personne ne s'en plaint pas
<p>Environnement</p> <p>Les lieux d'infestation (lits, sommiers, matelas, plinthes, vêtements, livres, prises électriques, valises etc.)</p>
<p>Propagation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les punaises adultes peuvent s'aplatir pour se faufiler dans les recoins à l'abri de la lumière. La punaise de lit peut se propager relativement rapidement d'une pièce à une autre <ul style="list-style-type: none"> • Elle peut aussi être transportée, en particulier ses œufs, par le linge, les vêtements, les sacs, etc. • La punaise n'est pas un hôte du corps. Après son repas, elle regagne les coins sombres et cachés
<p>Références</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fiche d'information - Punaises de lit - Office Fédéral de Santé Publique • https://www.hug.ch/dermatologie-venereologie/prise-charge-punaises-lit • https://www.ge.ch/punaises-lit/precautions-prendre-ne-pas-etre-infeste